

**SYNDICAT MIXTE ET CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
DU PAYS NIVERNAIS MORVAN**

CONTRAT DE PAYS 2007-2013

DOCUMENT STRATEGIQUE

**A l'attention de l'Etat, du Conseil régional de Bourgogne,
du Conseil Général de la Nièvre**

*« Fédérer les initiatives, les énergies, les territoires,
pour un pays d'avenir ».*

Une étape importante dans l'histoire du Pays :

Le Pays Nivernais Morvan, créé en 1999 et engagé depuis 2003 dans un contrat de pays, est à une phase importante de sa jeune histoire.

Il a été propulsé par la volonté de territoires, de citoyens, d'associations, de travailler ensemble, de mutualiser les moyens afin de répondre à de nombreux défis : le développement économique, artisanal et agricole, les services au public, la santé, l'accueil de nouvelles populations, l'accès au sport, à la culture, aux technologies...

Le bilan de l'action entreprise, avec l'appui à 269 projets en 4 ans, montre à quel point cette démarche était nécessaire.

Beaucoup de ces actions ont porté sur la mise à niveau de notre territoire par rapport à l'attente de la société du 21^{ème} siècle. Le retard comblé –en partie- dans de nombreux domaines, il est désormais important d'approfondir ce travail, en portant une attention particulière à deux paramètres :

-Créer plus de richesses économiques, innover et développer des solidarités nouvelles.

-Mieux travailler ensemble, en cohérence, en veillant à ce que **l'espace intercommunal soit pleinement associé**, voire déclencheur d'actions irriguant ensuite le Pays Nivernais Morvan, d'une part, et que **l'action publique soit encore mieux coordonnée** à l'échelle du Pays Nivernais Morvan par les partenaires publics (Etat, Région, Département, chambres consulaires...) d'autre part.

Cette ambition **ne saurait cependant produire une rupture**. Elle doit **prolonger** l'action entreprise, prendre en compte l'évolution des paramètres démographiques, économiques et sociaux qui caractérisent ces dernières années, à partir de l'ambition exposée **en 2002 dans la charte de développement durable du Pays Nivernais Morvan**.

Notre pays évolue, faisons ensemble évoluer l'action publique sur le pays :

La charte de développement durable, élaborée et approuvée en 2002, posait une question centrale, qui nous interpellait tous : « *depuis plusieurs décennies, le Nivernais et le Morvan suivent des évolutions démographiques, économiques, sociologiques plutôt descendantes. Est-ce une fatalité ?* »

Notre démographie en plein mouvement, première rupture depuis 150 ans :

La charte insistait sur le fait que « *la population diminue régulièrement depuis de nombreuses années même si cette baisse tend à se tasser sur certains cantons* ». Elle évoquait parallèlement la nouvelle attractivité du territoire, mais sans pour autant prédire ce qui était pourtant déjà en gestation.

Depuis 1999, une nouvelle dynamique est née : la population s'est stabilisée. Les recensements partiels de 2004, 2005 et 2006, portant sur 75 des 121 communes, ont mis en évidence une baisse quasi insignifiante de 142 habitants, soit un chiffre quasi stable (moins de -0.1 % par an). Mieux encore, l'augmentation touche 49 des 75 communes recensées, **rendant majoritaires les communes qui gagnent de la population**. Cette situation, sans précédent depuis plus de 150 ans, doit nous permettre d'inscrire comme un objectif raisonnable de considérer l'avenir avec plus d'habitants dans nos territoires, non dans une logique de lutte contre le déclin mais de croissance démographique.

De très nombreux actifs sont venus s'installer, avec une activité professionnelle de plus en plus stable.

Ce constat appelle plusieurs réponses : il nous demande de tenir une posture plus offensive, plus ambitieuse, de construire des logements par exemple, mais aussi de veiller plus encore à la cohésion et à la solidarité entre des habitants d'origines de plus en plus diverses.

Notre champ économique s'élargit mais est confronté à des mutations délicates :

« *Pour un Pays Nivernais Morvan actif...* ».

Le Pays Nivernais Morvan n'est pas, à proprement parler, un territoire en « mutation industrielle », comme certaines régions ou agglomérations plus peuplées.

Cependant, l'évolution du territoire est marquée par d'importants mouvements :

-Les difficultés industrielles qui touchent quelques grandes entreprises, posant le problème de la reconversion des salariés, des compétences, et des activités.

-Le départ à la retraite de nombreux commerçants et artisans, mais aussi agriculteurs, chefs d'entreprises

-Des problèmes sociaux aggravés par des difficultés liées à la **mobilité**, au **logement**, à **l'accès à la formation de proximité, aux services publics...**

A ces constats, préoccupants, répondent des évolutions récentes de plus en plus encourageantes, et réclament de notre part un effort tout à fait particulier :

-Une plus grande variété des métiers, favorisés par la nouvelle gestion du temps, et l'installation de nouvelles populations : le travail tertiaire à domicile se développe, il crée des emplois, et relie des grandes villes (Paris, Amsterdam...) à nos territoires. Ceci est facilité par l'arrivée du haut débit dans la plupart des communes et l'assimilation progressive de la « culture numérique » à laquelle travaille la mission numérique du Pays Nivernais Morvan. Nous devons multiplier la création de nouvelles activités, tout en préservant et en agissant sur la transmission des activités existantes.

-L'essor des technologies de la communication : le développement des métiers permettant **le travail à distance** est une chance que nous devons saisir. A ce sujet, nous investirons dans des outils adaptés, comme le télé travail, les pôles de service aux entreprises utilisant ces outils. Nous poursuivrons **le combat pour réduire la fracture numérique** qui pénalise encore parfois certaines activités.

-La volonté de transformer et de commercialiser des productions : un des handicaps de notre territoire, mis en évidence par la charte, la faiblesse relative des productions transformées, trouve progressivement des réponses : l'augmentation du nombre **d'exploitations agricoles produisant et transformant des productions, la structuration en association des producteurs « Morvan terroir »**, le développement de la découpe de viande de qualité, la demande en circuit courts appelle à encourager plus encore cette volonté de transformer pour créer de la valeur ajoutée. La mise en place **d'une filière « bois énergie » peut aussi être un atout considérable**, créateur d'emploi et de richesse, si nous en saisissons l'opportunité.

-Des besoins de recrutement importants, par exemple dans le domaine du bâtiment, où il faut rapidement trouver les réponses appropriées de formation de proximité

-Le développement du tourisme et le fractionnement des congés permettent d'envisager une incidence de plus en plus importante sur l'activité économique locale. Avec le Parc Naturel Régional du Morvan et l'agence départementale de tourisme de la Nièvre, nous devons être plus ambitieux sur la commercialisation des produits, la qualité de l'accueil et des équipements, l'adaptation à la demande et en particulier la maîtrise de l'internet par les professionnels du tourisme.

-Le développement d'une offre de formation de plus en plus structurée sur le territoire, et qui doit être soutenue dans son effort de prise en compte des besoins de compétence locales, par exemple pour les métiers du bâtiment, de l'environnement, du transport, des services à la personne...

-Le démarrage d'actions fortes sur la mobilité, le logement des jeunes, l'emploi partagé, qui sont autant de réponses posées par la spécificité de notre territoire rural. Nous poursuivrons ce travail, et aborderons avec plus d'attention l'insertion par l'économie, où nous avons encore des progrès importants à faire en complément du tissu existant (chantiers et foyers d'insertion, centres d'aide par le travail).

Il faut agir ensemble pour **accompagner ces mutations, les personnes, les entreprises**. Il faut innover, créer de nouvelles richesses, en luttant contre les fractures économiques et sociales. Nous devons travailler à l'accueil de nouvelles entreprises, de nouvelles populations, pour enrichir encore nos territoires de cette diversité.

Les services à la personne, au public, outils incontournables de notre développement :

La charte de développement durable, abordait ainsi cette question en 2002 : *« la notion de services publics doit être pensée dans une approche associant le maintien du service et la modernisation des outils »*.

Depuis 4 ans, nombreuses ont été les propositions et parfois les réussites dans ce domaine, comme c'est le cas **des relais accueil désormais labellisés « relais de service public »**. Cependant, face à des problèmes parfois traités avec un **certain manque de concertation**, il importe de **mieux associer le citoyen, l'usager et de manière générale les territoires** à la définition des besoins de service public, car la modernisation doit pouvoir rimer avec **amélioration, accessibilité, proximité et qualité**.

L'attractivité du Pays Nivernais Morvan, mais aussi la **cohésion et l'égalité de traitement** entre les usagers sont à ce prix.

Il importera donc de veiller à ce que le Pays Nivernais Morvan **approfondisse le travail engagé au titre des relais accueil, de la mobilité**, mais aussi sur l'accueil de nouveaux professionnels et de **maisons de santé**. Nous réfléchissons à des réponses aux nouveaux besoins de service à la personne, à l'utilisation des technologies émergentes **pour l'accès aux soins** et à la sécurité sanitaire.

Nous ferons le pari de travailler **avec la jeunesse**, à travers l'action collective des écoles, des centres sociaux, des associations culturelles et sportives, de la mission locale, pour que **l'avenir professionnel, culturel et social** puisse se concevoir plus facilement par les jeunes eux-mêmes sur le Pays Nivernais Morvan.

Vivre ensemble, le pari du quotidien

« Développer un dynamisme culturel, ouvrir de nouveaux espaces et modes de communication...L'esprit de solidarité, joint à un souci d'efficacité, nous fait respecter des valeurs communes », la charte du Pays Nivernais Morvan posait déjà l'enjeu du vivre ensemble.

Nous le savons, le Pays Nivernais Morvan n'est ni un territoire identitaire, ni un bassin de vie de proximité, ni une destination touristique en tant que telle.

Mais il peut devenir une fédération de territoires organisés, unis par un avenir commun, dans lesquels les solidarités s'expriment par l'échange, la vitalité associative, la créativité culturelle, la communication entre les habitants, la citoyenneté active.

Le Pays Nivernais Morvan a commencé à poser des jalons : le collectif des festivals du Morvan, désormais incontournable, le collectif d'artistes autour de l'Abbaye de Corbigny en structuration, les ateliers de pratique et d'échange artistiques font partie de notre paysage culturel. Ils symbolisent l'excellence de notre créativité et participent avec le tissu associatif au développement du lien entre les habitants.

Le blog du Pays Nivernais Morvan, visité par plusieurs centaines de personnes chaque mois, reflète l'importance de la communication citoyenne entre les habitants et l'intérêt porté à l'avenir de notre territoire. Il faudra aller plus loin encore, avec sans doute la création d'un portail de pays, porteur d'échanges entre les habitants.

Le travail engagé **avec l'association des néerlandais du Morvan**, forte de plusieurs centaines d'adhérents, témoigne de l'importance du rôle de l'accueil. Nous poursuivrons cet effort porté vers l'intégration et l'échange, afin de favoriser la qualité de la vie sur nos territoires, en travaillant sur l'aspect linguistique, économique, culturel, éléments indissociables.

L'accueil de nouvelles populations nécessite une meilleure organisation. Nous devons créer de véritables **« relais accueil économiques »** dans chaque communauté de communes, relais consulaires adaptés à la demande locale de créateurs ou de repreneurs d'entreprises, mais aussi de familles à la recherche de services. **Une maison des entreprises** pourra accompagner et stimuler cet élan.

Enfin l'échange **avec d'autres territoires**, d'autres populations, de France ou d'ailleurs, sera développé afin d'amplifier l'ouverture, la curiosité et la créativité de notre pays.

**Mettre en réseau les acteurs des territoires du Pays Nivernais Morvan,
donner plus de sens à l'action publique,
développer un lien durable avec les habitants**

Note sur l'organisation du territoire et le mode de gouvernance

*« Nous pensons qu'il ne peut y avoir de développement vrai et durable sans chercher à y **associer** tous ceux qui peuvent y apporter leur concours.*

Chacun peut et doit être acteur du projet commun. Chacun doit pouvoir en bénéficier soit directement, soit à travers les résultats globaux.

*Mieux relier les forces existantes et les acteurs du pays, développer, **amplifier une dynamique de réseau**, déjà sensible, entre les structures locales doit nous conduire vers un avenir qui nous rassemble. »*

Charte de développement durable du Pays Nivernais Morvan

Le Pays Nivernais Morvan est à la rencontre de trois espaces, sources d'inspiration, de légitimité et qui doivent sans cesse mieux relier leurs initiatives :

-L'espace départemental ou régional, qui permet de concevoir des grandes orientations, proposer des stratégies, des financements

-L'espace pays (ou du parc du morvan), qui permet de mutualiser des moyens et de coordonner l'action publique

-L'espace de proximité, de la vie quotidienne, souvent cantonal, parfois communal, qui déclenche les idées, concrétise les projets, relie les ambitions et les stratégies avec la réalité vécue.

Il ne peut exister de pays efficace sans une liaison entre ces périmètres.

Il ne peut exister de pays pertinent sans une compréhension et un échange entre acteurs de la vie institutionnelle, élus et habitants.

Relier le « pays légal » et le « pays réel », tel est l'enjeu majeur de l'organisation à mettre en œuvre dans le prochain contrat de pays.

Le Pays Nivernais Morvan, lors de sa création, comptait 3 seulement Communautés de Communes : la communauté de Communes du Bazois (8 communes), la Communauté de Communes du Haut Morvan (24 communes), la Communauté de Communes des Portes du Morvan (9 communes).

Seul 32 % du territoire était fédéré en intercommunalité.

Aujourd'hui, le paysage a radicalement changé : il y a une communauté de communes par canton, soit 9 au total. 13 communes ne sont pas adhérentes à une Communauté de Communes, contre 108 communes intercommunalisées (89 %). Par ailleurs, il est utile de

souligner que les communes non intercommunalisées font pleinement partie de notre projet de territoire, dans la mesure où elles contribuent, à leur niveau, à enrichir notre projet collectif et à mobiliser les moyens nécessaires.

Dans chaque communauté de Communes, il existe un véritable une organisation de proximité : un centre social, un ou plusieurs offices de tourisme, parfois un comité de territoire, un bassin pédagogique structurent le paysage de l'action publique.

La présence d'un agent de développement et/ou d'un secrétaire général de Communauté de Communes, et d'un directeur de centre social dans tous les cantons contribue à apporter une véritable expertise. Elle ne saurait être isolée.

Cette structuration permet au Pays Nivernais Morvan de s'appuyer sur des territoires organisés, coordonnés, qui expriment des stratégies de proximité. Définies avec la population, elles sont mises en évidences par des projets de territoires et des contrats signés avec le Conseil Général de la Nièvre.

Il est dans l'intérêt du Pays Nivernais Morvan d'accompagner les territoires vers plus d'ambition, d'excellence. Ainsi, les moyens doivent d'abord être réfléchis pour aider les initiatives qui éclosent sur ces territoires. En contrepartie, ces territoires doivent inscrire leur réflexion et leur projets dans une ouverture et une cohérence avec les autres territoires du Pays Nivernais Morvan.

C'est dans cette interface positive et stimulante que se trouve la valeur ajoutée du Pays Nivernais Morvan.

Afin d'y parvenir, le Pays Nivernais Morvan a construit son projet de territoire à partir de 9 réunions cantonales. Réunissant au total 150 personnes, elles se sont conjuguées à la participation d'habitants dans les 17 ateliers de travail (350 participants au total), elles ont contribuées à faire remonter de nombreux besoins, et ont souligner l'importance du rôle entre territoires et pays nivernais morvan.

De nouvelles méthodes de travail :

Entre les intercommunalités et le Pays Nivernais Morvan :

De nouvelles méthodes de travail, basées sur la collaboration, l'échange, la communication, et la participation des citoyens sont proposées dans le présent projet du Pays Nivernais Morvan :

***L'organisation de réunions collectives de travail entre les agents de développement :** la mise en place d'un réseau vivant ne peut être réduit à un outil technique. Des réunions d'échanges et de travail collectif seront régulièrement organisées pour procéder à des réglages sur les relations de travail, les projets collectifs, le fonctionnement du réseau.

***La création d'un extranet du Pays Nivernais Morvan :** Il permettra à tous les partenaires du Pays Nivernais Morvan de partager les informations sur de nombreux sujets. A titre d'exemple, suivi des entreprises, accueil de porteurs de projet, échange de services (culture, tourisme, logement, emploi...), offre et demande de logement, sujets d'actualités, aides publiques, appels à projet, forums de discussion...

***La publication d'une lettre interne :** réflexion et mise en œuvre, si nécessaire, d'une lettre d'information interne sur les actualités, issue de l'extranet, et régulièrement diffusée aux partenaires (élus des 121 communes, intercommunalités, partenaires locaux, départementaux et régionaux).

Des réunions permettant de faire le point avec les projets des territoires, seront organisées.

Par ailleurs, les actions des territoires pourront être transférées à l'échelle du Pays.

Enfin, les agents de développement pourront se voir confier des missions ponctuelles ou plus durables sur des sujets de pays, partant d'une expérience réussie localement.

Entre le Pays Nivernais Morvan, ses partenaires, et les habitants :

Les habitants ont également besoin de comprendre la cohérence qui relie l'ensemble des partenaires, et la nécessité de bien travailler à tous les échelons : communes, intercommunalités, comités de territoires, pays, partenaires départementaux.

L'objectif est donc double :

- Mieux communiquer **sur la valeur ajoutée** du Pays Nivernais Morvan
- Mieux communiquer ensemble **sur la manière dont les territoires, les partenaires et le Pays Nivernais Morvan travaillent en réseau** à la mise en œuvre des actions dans un souci de cohérence.

Les moyens mis en œuvre seront les suivants :

***Diffusion du journal du Pays Nivernais Morvan :** poursuite de la publication du journal du Pays Nivernais Morvan, mais avec le souci d'une rédaction plus collégiale, avec les agents de développement et partenaires intéressés. La rédaction prendra en compte la manière dont les collectivités participent, à chaque niveau, à la mise en œuvre de projets de pays (exemple : la mobilité, à travers l'action départementale, la plate forme de pays, les relais de services publics, le transport à la demande).

Il sera également prévu un guide des aides pour les porteurs de projet.

***Appui à la création d'extranet ou de sites locaux :** La mission numérique aidera les territoires qui le souhaitent à se doter d'outils permettant de relayer cette méthode de discussion, d'échanges, entre des acteurs de proximité (communauté de communes par exemple). Cette méthode sera cohérente avec l'organisation de l'extranet.

***Appui à la création d'un site portail de pays :** la création d'un site portail de pays est détaillée à la fiche correspondante de l'axe TIC. Ce site dépasse le stade de communication et s'inscrit dans une démarche de services en ligne.

Entre le Pays Nivernais Morvan et les acteurs économiques :

Le Pays Nivernais Morvan poursuivra le travail d'implication des acteurs économiques dans **la plate forme d'initiative locale**. En effet, une dizaine de chefs d'entreprises participent, chaque mois, au comité d'engagement des prêts d'honneur. L'assiduité à ces réunions montre à quel point l'implication des chefs d'entreprises peut être non seulement utile, mais en même temps s'inscrire dans la durée.

Le Pays Nivernais Morvan initiera, **avec les entreprises intéressées**, un travail de définition des besoins de compétences, de formation et de recrutement dans les entreprises, à travers la signature d'un contrat territorial de formation professionnelle avec la région Bourgogne.

Dans cette perspective, **le projet de création d'un club d'entreprise** pourrait contribuer à dynamiser les échanges, les initiatives, que ce soit par filières (bois énergie, agriculture, hôtellerie...) ou sur l'ensemble du Pays Nivernais Morvan. La participation des acteurs économiques au conseil de développement sera encouragée, même si ce n'est pas le seul espace d'expression de la relation « public-privé ».

Entre le Pays Nivernais Morvan et ses partenaires :

Le Pays Nivernais Morvan approfondira le travail engagé avec ses partenaires, dans l'ensemble des domaines d'intervention, ce qui représente plusieurs dizaines de partenariats actifs.

Sans prétendre à l'exhaustivité, il convient de noter les partenariats suivants :

***Avec le Parc Naturel Régional du Morvan** : un partenariat actif, matérialisé par une convention d'application, prolongera le travail engagé depuis 2002. Il portera notamment sur les éléments suivants, avec une **extension naturelle aux territoires** non inclus dans le périmètre du Parc :

-Energies renouvelables : sensibilisation du public, évaluation du marché, coordination d'une démarche de filière sur le bois énergie avec les entreprises locales (formation des professionnels, transformation, distribution de la ressource)

-Tourisme : communication interne et externe, commercialisation des produits touristiques, démarches de labellisation.

-Culture : développement des actions collectives, des projets de territoire, de la communication interne et externe.

-Agriculture : développement de la vente de produits transformés en circuit court, lien entre agriculteurs, agriculture et territoire

-Environnement : prise en compte de l'environnement dans les actions de développement, préservation et mise en valeur des sites sensibles.

***Avec les chambres consulaires et la boutique de gestion, fibre active** : un partenariat portant sur l'accueil et le suivi des porteurs de projet sera mis en œuvre dès 2007. Une convention de travail permettra de renforcer la coopération déjà active avec ces partenaires. Avec fibre active, un travail sur la recherche externe sera mis en œuvre.

***Avec les administrations de l'Etat et les services publics** (La Poste, France Télécom, EDF, Education Nationale...) : suite à la proposition de charte et de contrats de services publics, un partenariat pourra être développé dans la mesure où les propositions exprimées par les habitants du Pays Nivernais Morvan dans la charte sont prises en compte.

***Avec l'URCAM de Bourgogne** : dans le domaine de la santé, une convention spécifique pourra traiter de l'accompagnement du projet territorial de santé.

***Avec le Conseil Général de la Nièvre** : le Pays Nivernais Morvan participera à la mise en œuvre des politiques départementales dans la mesure de leur cohérence avec le contrat de pays. Les liens particuliers avec la direction de l'économie et du développement faciliteront cette mission.

***Avec la Mission numérique du Pays Nivernais Morvan, l'abbaye de Corbigny, le réseau de santé du pays Nivernais Morvan, la mission locale du Pays Nivernais Morvan** : des

conventions spécifiques seront passées pour préciser les missions de chacun et suivre la mise en œuvre des actions préconisées.

Avec une organisation spécifique :

Des représentants élus et citoyens :

Le Pays Nivernais Morvan est doté de 2 organisations qui travaillent en complémentarité :

Le Comité du Pays Nivernais Morvan, Conseil syndical, se réunit régulièrement, environ tous les 2 à 3 mois.

Son rôle est de :

- ✓ Donner un avis sur les dossiers de demande de subvention
- ✓ Suivre la mise en œuvre du contrat de pays
- ✓ Lancer les appels à projet
- ✓ Faire circuler l'information et débattre de sujets intéressant le pays.

Le Conseil de développement du Pays Nivernais Morvan, composé des forces vives des territoires, de représentants des partenaires, d'élus, est chargé de :

- *Faire le lien avec les habitants
- *Prendre du recul, évaluer, donner du sens aux actions menées par le pays
- *Faire des propositions, être une boîte idées
- *Favoriser le dialogue entre les forces économiques, sociales, culturelles du territoire.

Il se réunit en séance plénière une à deux fois par an, et plus souvent en ce qui concerne son bureau, dont les membres sont invités à la plupart des réunions du comité de pays.

Un équipe de permanents, professionnels qualifiés :

L'équipe, de trois à quatre salariés, est composée d'un chef de projet, mis à disposition par le Conseil général, un **poste de chargée de développement et d'un poste d'assistante de direction**, avec, le cas échéant, un quatrième poste thématique dans la mesure de l'expression du besoin.

L'équipe du pays Nivernais Morvan travaille en réseau étroit avec l'ensemble de ses partenaires.

L'équipe d'animation est mise à disposition du conseil de développement selon les besoins qu'il exprime.

Enfin, le pays financera ou co financera des missions diverses : coordination du réseau des relais accueil, logement, mobilité, technologies...

**« Fédérer les initiatives, les énergies, les territoires,
pour un pays d'avenir ».**

Note d'intention précisant le projet de territoire au regard des priorités des partenaires

Les partenaires signataires du contrat de pays ont exprimés des priorités. Il semble utile d'en rappeler l'essentiel.

En ce qui concerne l'Etat, celles-ci se déclinent essentiellement sur le Pays Nivernais Morvan autour des thématiques suivantes :

- Adaptation des services au public** et accompagnement des stratégies innovante en matière de service à la personne
- Stratégies territoriales d'adaptation au **changement climatique** par la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique
- Développement **numérique** des territoires en vue de leur compétitivité économique
- Intervention en faveur des **filières agricoles**, de pêche et forestières
- Actions d'adaptation des **compétences professionnelles** dans les zones en mutation économique
- Actions divers en faveur de la **biodiversité**, de la gestion équilibrée de la ressource en eau, sur la prévention des risques naturels.

En ce qui concerne la région, celles-ci se définissent ainsi :

- Développement économique** organisé autour de la formation professionnelle, de l'activité commerciale et artisanale et du tourisme
- Services à la population** centrés autour de la mobilité, l'enfance jeunesse, l'accès aux soins
- Le logement**, tant en ce qui concerne l'accès au logement locatif, à la propriété, que sur la mobilisation autour des énergies renouvelables
- Le développement **numérique** des territoires.

Par ailleurs, la région reconnaît le concept de « vocations territoriales » en ce qui concerne 40 % maximum de la dotation directement allouée au pays.

En ce qui concerne le département, elles s'entendent ainsi :

- La mobilité**, transport et déplacement : adaptation et innovation en matière de transports collectifs de personnes, notamment de personnes dépendantes
- L'économie et le tourisme avec** principalement des actions portant :
 - à la cessation-reprise (activités commerciales, agricoles, artisanales),
 - à la création ou au maintien de commerces multiservices,
 - aux opérations collectives portant sur le commerce et l'artisanat (OCMACS)
 - à la mise en place de schéma d'organisation des zones d'activités
 - aux actions en faveur d'une politique « nouveaux arrivants »
 - à la mise en réseau et professionnalisation des Offices de Tourisme du territoire et des infrastructures touristiques et à la professionnalisation des acteurs concernés
 - à la promotion et valorisation des sites touristiques majeurs
 - à la création d'aires accueil et de service pour camping-cars

- à l'adaptation des équipements et hébergements touristiques aux publics handicapés

-Les services publics et services à la personne

Création de lieux de mutualisation des services publics et à la personne et mise en place de guichets uniques de formalités administratives, y compris recours aux outils de télégestion

Portage de repas en milieu rural,

Action en faveur des centres de loisirs et d'accueil de la petite enfance

-Le numérique :

Poursuite du développement numérique des territoires par le soutien au développement des usages des TIC pour les particuliers comme pour les entreprises.

-L'habitat et le logement :

Etudes relatives à l'amélioration de l'habitat permettant le développement d'une offre de logements adaptée aux spécificités, contraintes et enjeux territoriaux (personnes âgées, logement des jeunes ...) et actions innovantes.

Il semble donc nécessaire de partir des priorités des partenaires afin d'examiner le positionnement du Pays Nivernais Morvan.

Dans un objectif de lisibilité et de rigueur, nous prendrons comme modèle de base les priorités émises par la région Bourgogne.

Dans ces chapitres, les priorités des partenaires seront également abordées.

Enfin, nous proposerons d'argumenter sur les vocations territoriales.

Bien évidemment, l'intégralité des propositions est lisible dans le volume consacré aux fiches actions, d'un format assez particulier (environ 300 pages).

LES PRIORITES REGIONALES

Nous abordons dans cette partie les 4 grandes priorités fixées par la région : développement économique, services à la personne, logement et développement numérique des territoires.

Celles-ci se croisent par ailleurs avec certaines priorités de l'Etat, comme les stratégies territoriales d'adaptation au **changement climatique** par la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique, le développement **numérique** des territoires en vue de leur compétitivité économique, les actions d'adaptation des **compétences professionnelles** dans les zones en mutation économique.

En outre, elles croisent certaines priorités du département de la Nièvre : **la mobilité, l'économie et le tourisme, le numérique, l'habitat et le logement.**

I° Le développement économique : formation professionnelle, activité commerciale et artisanale, tourisme.

Nous avons vu en introduction les caractéristiques dynamiques du Pays Nivernais Morvan.

Nous proposons de contribuer à répondre aux enjeux de :

- Difficultés industrielles** qui touchent quelques grandes entreprises, posant le problème de la reconversion des salariés, des compétences, et des activités.
- Départ à la retraite de nombreux** commerçants et artisans, mais aussi agriculteurs, chefs d'entreprises
- Diversification** des métiers et du tissu économique tertiaire, à temps partagé entre la ville et l'espace rural
- Besoins de recrutement importants, par exemple dans le domaine du bâtiment**, où il faut rapidement trouver les réponses appropriées de formation de proximité
- Développement du tourisme, fractionnement des congés ...**

Par un accompagnement de ces mutations, des personnes, des entreprises.

1° Formation professionnelle :

Le Pays Nivernais Morvan est un territoire **suffisamment vaste et peuplé** (37 000 habitants) pour organiser une stratégie d'offre et demande de formation professionnelle. Le Pays Nivernais Morvan a une superficie **permettant** à chaque habitant d'être situé à **moins de 40 mn** d'un lieu de formation professionnelle permanent (St Saulge, Château Chinon, Corbigny, St Honoré les Bains) et à moins de 15 mn d'un lieu de formation professionnelle temporaire.

C'est aussi un territoire **suffisamment structuré** (SPEL, UTAMS, Mission Locale, plate forme d'initiative locale...) pour animer et organiser l'offre et demande de formation.

Le Pays Nivernais-Morvan est dans les domaines de l'emploi et de la formation, confronté à :

***des freins au développement de l'activité économique :**

- des décalages importants entre les secteurs d'activité des offres et des demandes d'emploi – des demandes de compétences multiples mais éparses,
- une tendance à la disparition d'entreprises, de services et d'emplois dans des zones rurales déjà fragiles aggravée par l'évolution démographique,

***des handicaps pour les personnes :**

- un accroissement du nombre de jeunes demandeurs d'emploi malgré le vieillissement de la population active et l'exode des jeunes diplômés,
- un nombre important d'actifs faiblement qualifiés, notamment des femmes, avec une faible capacité d'évolution de carrière et de promotion sociale aggravée par l'éloignement des lieux de formation et des services d'aide à l'évolution professionnelle, dans des zones rurales mal desservies par les transports,

***Un déficit d'organisation :**

- un tissu de petites entreprises insuffisamment structurées dans le domaine de la gestion des ressources humaines et donc peu impliquées dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – des chefs d'entreprise peu au fait des démarches de territoire,
- un déficit de relations entre les décideurs économiques, les collectivités territoriales, les acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi, lié à un manque de lisibilité des compétences et champs d'intervention respectifs de ces derniers,
- des besoins de formation professionnelle permettant de répondre aux spécificités du territoire insuffisamment pris en compte par les décideurs.

Désireux de renforcer l'attractivité de leurs territoires et de lutter contre les risques d'exclusion de leurs habitants, nous souhaitons renforcer la cohérence des interventions dans le domaine de l'emploi et de la formation. Nous chercherons notamment à

- accroître la fluidité du marché du travail local et optimiser la gestion des compétences disponibles,
- éviter un surcroît de disparitions d'entreprises et permettre le développement d'activités diversifiées,
- faciliter l'accès à la formation et à la qualification de tous leurs habitants dans une approche combinant souplesse, réactivité, et proximité.

Ce faisant nous entendons appréhender l'ensemble des interventions dans le champ de l'emploi et de la formation, du premier accueil des personnes à la programmation et à l'accompagnement des actions mises en oeuvre.

Il s'agit donc, avec les entreprises, de :

- 1° Mettre en évidence les besoins de compétence à court et long terme, garder et former des compétences
- 2° Mettre en place des pôles de formation innovants et souples adaptés à la demande.

Il s'agit ensuite de signer avec la région Bourgogne et les partenaires qui le souhaiteront – maison de l'emploi et de la formation notamment- un contrat territorial de formation professionnelle.

Nous permettons ainsi à chaque habitant et entreprise de trouver des solutions de proximité (formation, emploi...).

Nous travaillerons à mettre en réseau les organismes de formation professionnelle du Pays Nivernais Morvan et à mettre en réseau les entreprises du pays afin de travailler avec elles dans un cadre collectif.

Il est nécessaire de disposer d'une ingénierie permettant l'interface entre tous les partenaires, à condition que tous souhaitent réellement s'engager dans une logique de réseau, et que chacun soit conscient des limites imposées par l'exercice : confidentialité, voire concurrence potentielle entre les partenaires. Il est nécessaire de trouver un compromis qui permette de développer globalement l'activité de recrutement, et donc qui profite à tous : demandeurs d'emploi d'abord, entreprises, organismes de formation, chambres consulaires, territoires...

Cette action ne fait en aucune manière concurrence aux dispositifs existants. Elle met en évidence une dynamique de partage d'informations et d'approche collective.

Elle développe un véritable réseau de travail pour explorer des réponses au-delà des systèmes traditionnels, et met les besoins de l'entreprise et de l'emploi au cœur du projet.

2° Commerce et artisanat :

Le Pays Nivernais Morvan n'est pas un territoire de proximité pertinent pour la mise en œuvre opérationnelles d'actions collectives : c'est plutôt dans le cadre de l'intercommunalité que ces questions sont abordées, sauf lorsqu'il s'agit de filières bien identifiées.

Toutefois, la grande homogénéité des caractéristiques socio-économiques des territoires, basées sur des bourgs de taille modeste, sur un réseau très dense de très petites entreprises, mais aussi sur la création de nouvelles activités de type tertiaire ou de travail à distance en font un véritable territoire de conception des stratégies, de recherche de cohérence et de définition des moyens.

Bien accueillir, orienter et faciliter la transmission :

Nous souhaitons d'abord améliorer l'accueil et la coordination entre les chambres consulaires, la boutique de gestion et les agents de développement. Cette démarche sera matérialisée par la **signature d'une charte collective « relais accueil économique »** dans chaque communauté de communes.

Nous réaliserons un diagnostic de l'offre de locaux d'entreprises par communauté de communes. Il permettra aux territoires de bénéficier d'une d'outils pour mieux exploiter leur ressource économique. Il sera mis en ligne et mis à jour sur le site de Fibre active, par l'agent de développement directement. Il sera évolutif et adapté à l'évolution de la demande.

Nous travaillerons l'optimisation des outils sur la transmission : un point relais transmission sera identifié dans chaque communauté de communes. Il sera le contact de

proximité de l'action « trans commerce et trans artisanat ». Il pourra être le support d'une action plus large, le « passeport transmission ».

Nous contribuerons avec le Conseil Général à la formation des agents de développement.

Les agents de développement seront dotés des compétences nécessaires pour mener à bien une mission d'animation économique de proximité, d'accueil et d'orientation des entreprises et des porteurs de projet. Le Conseil Général, en liaison avec Fibre Active, les chambres consulaires et la boutique de gestion, veillera à ce que cette formation soit adaptée et mise à jour.

Moderniser et pérenniser

Nous répondrons, avec les Communautés de Communes à l'enjeu de modernisation et de pérennisation du commerce, de l'artisanat, et des services, en articulant les dispositifs d'intervention de l'Etat (OCMACS) et du Conseil Général, avec une « offre de service » déclinant le schéma régional de développement économique sur la base suivante :

« Passeport modernisation » : volet territoires

Ce travail s'intégrera dans le cadre d'une convention avec la communauté de communes et, le cas échéant, avec une association de commerçants et artisans locaux. Cette convention permettra de définir conjointement la stratégie et les objectifs du pays, de l'intercommunalité, du développement du commerce et de l'artisanat.

Nous aiderons les commerçants, artisans et prestataires de service à répondre à ces 5 grandes questions :

L'entreprise et son image

L'entreprise et son environnement

L'entreprise et ses clients

L'entreprise et son territoire

L'entreprise et son avenir

Au-delà de ce diagnostic individuel, le travail permettra d'appréhender les aménagements et actions publiques nécessaires pour l'urbanisme commercial.

« Passeport modernisation » : volet filières

Dans la mesure où il n'existe pas d'opérations collectives de proximité, les filières concernées doivent être limitées à des besoins particuliers : garages, métiers de bouche, artisanat d'art...

« Investissement dans le cadre de la modernisation »

Les investissements soutenus seront le matériel productif, l'outil de travail, la mise aux normes lorsqu'elle est indispensable au développement du commerce, les travaux de second œuvre, l'aménagement intérieur, la façade, la vitrine. Ils sont financés dans le cadre d'un plan de développement du commerce. Deux points d'étapes sont effectués ensuite, la première et la troisième année suivant la réalisation des travaux.

« Aide aux aménagements publics liés à l'urbanisme commercial »

Dans la mesure où les préconisations de l'étude mettront en évidence sa nécessité, nous soutiendrons l'aménagement de marché, signalétique, acquisition de matériel collectif, mobilier urbain.

« Développement d'activités complémentaires », préconisées dans le diagnostic.

Cet accompagnement aidera les entreprises à envisager la diversification de leurs activités, afin de mieux répondre à la demande des clients.

« Passeport transmission » :

Le Pays Nivernais Morvan proposera aux communautés de communes qui le souhaitent, en lien ou pas avec le « passeport modernisation », de soutenir les opérations collectives de transmission,

« Commerce mobilité ».

Nous poursuivrons l'aide au commerce ambulant, en application des recommandations de l'étude maillage.

Valoriser les savoirs faire

Nous soutiendrons les actions de mise en valeur des savoirs faire, afin de promouvoir l'originalité et la qualité des produits dans une démarche collective, d'attirer de nouvelles clientèles, s'adapter à leur demande.

Nous soutiendrons donc :

-La communication dans un cadre collectif : dans le cadre d'une action collective des artisans et commerçants d'une communauté de commune, le projet aura pour objectif la recherche de nouvelles clientèles, la promotion de nouveaux produits, la mise au point d'une stratégie innovante de communication (internet par exemple).

-L'organisation d'événementiels ayant un caractère innovant : nous aiderons l'organisation d'un événementiel original par an sur le Pays Nivernais Morvan. L'événementiel s'attachera notamment à utiliser de nouvelles formes de communication (culture, TIC, utilisation du patrimoine local...).

-L'accompagnement pour la vente de produits par le commerce électronique, en particulier la constitution d'outils collectifs de vente par internet (site collectif...), Mise en place de points de vente de produits locaux dans les commerces du Pays Nivernais Morvan : -

-L'animation et mise en place dans les commerces volontaires d'un espace de vente de « produits locaux ».

Innover par les services aux entreprises

Nous travaillerons à l'accueil et à la mise en place de services aux entreprises tertiaires, par **l'aménagement de locaux tertiaires**, reliés à un projet de territoire : **télé travail, pépinière d'entreprises, pouponnière, « école de l'entrepreneuriat ».**

La création de la maison des entreprises, sur le canton de Luzy, permettra de mieux coordonner, animer, et développer des actions innovantes, afin de tenter le pari de l'entreprise, et de prendre le risque de l'innovation.

3° Tourisme

Le Pays Nivernais Morvan n'est pas une destination touristique en soi. Toutefois, il a un rôle essentiel à jouer dans le développement de deux pôles essentiels que sont le Morvan et le Canal du Nivernais.

Il doit veiller à une utilisation efficace des fonds publics, travailler à la mise en relation entre les destinations touristiques et les intercommunalités, à la liaison entre opérateurs publics et privés.

La vocation du Pays Nivernais Morvan est donc de poursuivre et d'amplifier l'élan donné par la création d'hébergements touristiques de qualité, mais aussi de porter l'accent sur la mise en réseau des acteurs, la définition et la commercialisation de produits touristiques, la recherche de réponses adaptées à la saisonnalité et au fractionnement des demandes, la mise au point de services accompagnant l'hébergement.

Pour ce faire, nous travaillerons à :

Dans le domaine de l'hébergement :

- Poursuivre l'action de création **d'hébergements touristiques** de qualité,
- Rénover et moderniser **les campings par un véritable saut qualitatif**, en apportant une attention particulière à la création d'habitats légers de loisir, de services, d'activités
- Moderniser **l'hôtellerie traditionnelle** pour qu'elle puisse proposer une offre complémentaire aux habitats légers de loisirs
- Moderniser **les gîtes d'étape** s'ils sont situés sur des destinations.

Sur ces sujets, la présence de sites à proximité sera un critère important, mais c'est surtout la **qualité des prestations**, leur compatibilité avec **l'accueil « hors saison »**, **l'originalité des produits** (ex : station d'astronomie, gîte pêche familiale...) qui fera la véritable pertinence des projets.

Dans le domaine des activités :

- Renforcer l'offre de loisirs et d'activités** par la modernisation ou la création de lieux de pratiques ou de visites, sur le domaine de l'eau, de la pleine nature, de l'aménagement des grands sites
- Développer les activités à thème** (équestre, vélo, tourisme pour tous, famille, pêche, Randonnée.....)

Dans le domaine de la communication et de la commercialisation :

Constatant que, en grande majorité l'économie touristique du Pays Nivernais Morvan n'utilise pas assez les outils novateurs en matière de communication et d'information, des parts de marchés sont perdues, fautes de mises en réseau et de réponses instantanées à une demande de disponibilité, nous proposons de :

- Travailler à l'informatisation** des prestataires touristiques
- Accompagner la professionnalisation** des offices de tourisme.

Plus fondamentalement, nous contribuerons à apporter des financements et de l'animation pour « **passer le cap** » face à un marché en pleine réorganisation, avec une clientèle en partie située à 250 km, et qui peut, si nous avons le savoir faire, être véritablement plus fidèle tout **au long de l'année.**

II° Services à la population centrés autour de la mobilité, l'enfance jeunesse, l'accès aux soins

La charte de développement durable, abordait ainsi cette question en 2002 : « *la notion de services publics doit être pensée dans une approche associant le maintien du service et la modernisation des outils* ».

Depuis 4 ans, nombreuses ont été les propositions et parfois les réussites dans ce domaine, comme c'est le cas **des relais accueil désormais labellisés « relais de service public »**. Cependant, face à des problèmes parfois traités avec un **certain manque de concertation**, il importe de **mieux associer le citoyen, l'utilisateur et de manière générale les territoires** à la définition des besoins de service public, car la modernisation doit pouvoir rimer avec **amélioration, accessibilité, proximité et qualité**.

L'attractivité du Pays Nivernais Morvan, mais aussi la **cohésion et l'égalité de traitement** entre les usagers sont à ce prix.

Il importera donc de veiller à ce que le Pays Nivernais Morvan **approfondisse le travail engagé au titre des relais accueil, de la mobilité**, mais aussi sur l'accueil de nouveaux professionnels et de **maisons de santé**. Nous réfléchissons à des réponses aux nouveaux besoins de service à la personne, à l'utilisation des technologies émergentes **pour l'accès aux soins** et à la sécurité sanitaire.

1° La mobilité

Le Pays Nivernais Morvan est caractérisé par une forte dispersion de l'habitat. Les déplacements sont complexes pour tous et les transports en commun y sont limités :

- Les liaisons ferroviaires sont limitées à **deux gares secondaires** (Corbigny et Luzy).
- Une **seule ligne de bus relie le Morvan à Nevers**. Une étude pour la révision du Schéma Départemental des Transports menée par le Conseil Général, en liaison avec le présent projet, doit permettre **d'optimiser l'offre existante**.
- Si le transport à la demande existe sur plusieurs cantons, il reste à **conforter**.

Les personnes en insertion (jeunes en apprentissage, adultes en formation qualifiante, demandeurs d'emplois en situation de pré-embauche...) sont confrontées à trois difficultés majeures :

- **Absence de véhicule personnel indispensable** à une réponse immédiate à une offre d'emploi, un stage, une formation, conduisant à un repli parfois définitif. La mobilité représente un coût difficilement supportable, or, c'est un préalable à l'emploi.
- **Difficultés pour certains publics à acquérir les notions** permettant d'obtenir le permis de conduire (code, conduite), ou victimes de **difficultés particulières** (assurances).
- Absence d'interlocuteur susceptible de proposer **immédiatement des réponses personnalisées** à un problème de mobilité (aide financière, technique, logistique).

Des réponses actuellement trop limitées

- A l'absence de véhicule personnel, la seule proposition demeure la **location d'une mobylette (CDER)**, pas toujours pertinente dans le Morvan (conditions climatiques, des routes, des distances...).
- Aucun interlocuteur n'est en mesure de faire une **proposition personnalisée et immédiate** de mobilisation de transport de proximité, associant l'ensemble des

dispositifs : transport « scolaire », « à la demande », « lignes régulières », co-voiturage, en les **combinant avec les aides financières possibles**. Cela constitue, trop souvent, un frein majeur à l'insertion.

Une plate forme mobilité :

La plateforme de mobilité du Pays Nivernais Morvan rassemblera différentes actions qui ont toutes le même objectif : **rendre les déplacements et la mobilité de l'ensemble de la population plus aisés**. La coordination permettra de compiler l'information sur le transport. Elle facilitera l'accès à l'information et la mise en place de solutions alternatives, à partir des territoires.

La plate forme mobilité aidera les territoires à monter des actions organisées sur la mobilité.

Elle aidera les relais accueil pour renseigner les usagers sur l'offre de transport, et de proposer des solutions adaptées et multi modales (ex : transport à la demande et ligne régulière...). Elle travaillera en réseau avec les relais accueil dans les centres sociaux, qui pourront avoir une mission de « relais mobilité ». Elle éditera des documents de communication sur le transport, avec peut être un partenariat de sponsoring des taxis et sociétés de transport locales à envisager.

Nous développerons ainsi 6 actions :

-La coordination, accompagnement et mise en réseau de **l'offre sur le transport, y compris sur le co-voiturage**

-L'acquisition et la gestion d'un parc de véhicules, loués temporairement à des personnes du Pays Nivernais Morvan pour l'accès à l'emploi

-L'aide à la mobilité en temps scolaire, pour favoriser une éducation de qualité : actions culturelles, sportives, éducatives, dans un cadre collectif

-Le développement du ramassage collectif pour la formation professionnelle sur le pays

-L'aide individuelle au transport « chèque mobilité » pour des personnes confrontées à des besoins urgents et exceptionnels

-L'aide à l'acquisition de mini bus sur les intercommunalités et pour les personnes âgées.

L'ensemble de ce programme sera mené en étroite liaison avec le schéma départemental et régional de transport.

Les énergies renouvelables seront utilisées dans la mesure du possible, même si, actuellement, le Pays Nivernais Morvan (121 communes) ne compte qu'une seule station GPL à Brassy, et aucune offre de type « carburants verts ».

2° L'enfance jeunesse :

Les enfants et les jeunes sont les citoyens, les créateurs, les forces vives de demain. L'avenir de notre pays passe par notre capacité à leur offrir les conditions d'un plein épanouissement.

Nous ferons le pari de travailler **avec la jeunesse**, à travers l'action collective des écoles, des centres sociaux, des associations culturelles et sportives, de la mission locale, pour que **l'avenir professionnel, culturel et social** puisse se concevoir plus facilement par les jeunes eux-mêmes sur le Pays Nivernais Morvan.

La problématique, posée sous de nombreux paramètres, est le fruit de nombreux questionnements :

Comment favoriser, sur le Pays Nivernais Morvan, **le plein épanouissement des enfants** ?

La question de **l'isolement géographique** du pays reste posée : quelle réponse au problème de la mobilité des enfants dans le temps scolaire, hors temps scolaire ?

L'organisation de **l'accueil petite enfance et enfance** sur le Pays ? Quels sont les manques, les besoins ?

Les lieux de vie jeunes et **adolescents** : existent-ils ? Comment fonctionnent-ils ?

Quelles offres en matière de **loisirs** ?

Quelle cohérence et quelle complémentarité entre les **différents temps** de l'enfant et des jeunes ?

Avec nos partenaires (centres sociaux, conseil général, caisse d'allocations familiales, intercommunalités), nous soutiendrons 3 types d'actions :

La lutte contre l'isolement et l'aide à l'ouverture vers l'extérieur :

Au delà de l'aide au transport en temps scolaire, déjà évoquée, nous accompagnerons la création de **relais infos jeunes** dans les intercommunalités dépourvues de ce dispositif, et valoriserons les accueils existants. Cette action n'aura de sens que si elle s'inscrit en complémentarité d'un projet « **animation jeunes** » construit à l'échelle du canton. Un rapprochement avec les établissements scolaires sera envisagé, en complémentarité avec l'action de la **mission locale**.

L'accompagnement le développement de l'accueil périscolaire :

Dans le cadre du schéma départemental de l'enfance et des dispositifs contractuels de la Caisse d'Allocations Familiales, nous aiderons la création et à la mise aux normes de lieux d'accueil enfance (hors temps scolaire) : Halte garderie, Centre de Loisirs, Relais assistante maternelle: aménagement immobilier et mobilier.

Nous soutiendrons la création de projets innovants liés à l'accueil et animation hors temps scolaire basé sur l'itinérance.

La rencontre et la transmission « des savoirs et des savoirs faire »

Nous organiserons des moments de débats sur des thèmes généraux liées à la famille, nous développerons le lien entre les générations : la relation entre les aînés et les plus jeunes peut avoir une dimension particulière.

Enfin, nous tenterons de contribuer à l'échange d'expérience en faveur des actions liées à l'adolescence.

3° L'accès aux soins (organisation de proximité)

La question de l'accès aux soins est cruciale pour toute la population. Elle concerne toutes les générations et tous les territoires. Elle est à la base de la sécurité dans la vie quotidienne, comme elle est un des facteurs d'attractivité d'un territoire rural.

Les problèmes qui se posent sont lourds et déterminants : démographie médicale, sécurité sanitaire, formation et accueil des personnes âgées.

Nous prenons donc les engagements suivants :

Aider à l'exercice de la médecine et à la mise en place de maisons de santé

Nous poursuivrons la politique engagée de mise en place de **maisons de santé** en apportant une attention spécifique à **l'organisation du travail** entre les professionnels. Nous travaillerons sur le développement **d'outils de télémédecine**. Nous mettrons en place un **observatoire de pays**, faisant travailler les professionnels en réseau, anticipant les départs des professionnels de santé et travaillerons, si nécessaire, à une **recherche directe de professionnels** par un travail avec un ou plusieurs cabinets spécialisés. Nous serons vigilants et actifs sur l'amélioration de la **permanence des soins**.

Agir sur la formation et l'accès à l'emploi dans les domaines de la santé et de l'aide à la personne

Nous devons améliorer **l'accès à la formation** des personnes du territoire, améliorer la gestion des **ressources humaines** dans ce domaine, agir pour **une mise en réseau des établissements de formation**, des employeurs et des structures d'accompagnement à l'emploi.

Pour ce faire, nous **mettrons en place un réseau emploi-formation** dans le domaine sanitaire et social, et aiderons à la **préparation au concours d'entrée** à l'école d'aide soignantes, et aux formations d'aide à domicile (aide médico psychologique...).

Nous mettrons en place un plan de développement de la compétence permettant avec les employeurs intéressés de travailler sur la validation des acquis de l'expérience (permettant en particulier la promotion interne sur la qualification d'aide soignantes).

Aider à l'accueil, la mobilité et l'orientation des personnes et des familles

Nous devons améliorer l'accueil et l'orientation des patients et des familles confrontées à des problèmes de santé (maintien à domicile, consultations, spécialistes, hospitalisation...) en aidant les partenaires à mieux travailler en réseau.

Nous harmoniserons et développerons un **réseau de points d'accueil santé** dans les intercommunalités (centres sociaux), améliorerons avec le CLIC l'accompagnement sur les **sorties d'hôpital**, et proposerons **une aide au transport** de personnes à faible revenu pour des besoins sanitaires essentiels.

Mieux accueillir les personnes âgées

Nous devons **aider les territoires** à proposer des outils adaptés pour permettre aux personnes âgées et dépendantes à bien vieillir sur le Pays Nivernais Morvan.

Nous proposons, dans le cadre des schémas et des dispositifs réglementaires, d'agir sur la mise en place d'établissements d'accueil et **d'hébergement médicalisés** sur les zones déficitaires, d'aider à **l'hébergement non médicalisé** (MARPA...) dans le cadre de projets de territoires, et de réfléchir à la réouverture de **l'accueil de jour**, en particulier sur Montsauche les Settons.

3° Le logement avec comme priorités le recours aux énergies renouvelables et l'accès au logement (locatif social, accession à la propriété).

Depuis 1999, une nouvelle dynamique est née : la population s'est stabilisée. Les recensements partiels de 2004, 2005 et 2006, portant sur 75 des 121 communes, ont mis en évidence une baisse quasi insignifiante de 142 habitants, soit un chiffre quasi stable (moins de -0.1 % par an). Mieux encore, l'augmentation touche 49 des 75 communes recensées, **rendant majoritaires les communes qui gagnent de la population**. Cette situation, sans précédent depuis plus de 150 ans, doit nous permettre d'inscrire comme un objectif raisonnable de considérer l'avenir avec plus d'habitants dans nos territoires, non dans une logique de lutte contre le déclin mais de croissance démographique.

De très nombreux actifs sont venus s'installer, avec une activité professionnelle de plus en plus stable.

Cette situation n'est pas sans poser **des questions stratégiques** :

Comment **concilier** le besoin de logements pour les **nouvelles populations** avec les **populations issues du territoire**, dont le pouvoir d'achat est parfois moins élevé, sans créer de concurrences incompatibles avec un objectif de « vivre ensemble » ?

Comment concilier le besoin de **logements permanents** avec le besoin toujours croissant de **résidences secondaires**, avec des populations au plus fort pouvoir d'achat ?

Comment concilier l'ensemble de ces besoins, avec **un parc bâti de moins de moins disponible** pour la rénovation, l'offre dans ce domaine étant moins importante qu'auparavant ?

Comment organiser un **marché locatif mal structuré** entre bailleurs sociaux, publics et privés, qui n'ont pas de points de convergence, les agences immobilières ne s'intéressant que très rarement aux logements locatifs ?

La réponse tient d'abord dans l'optimisation de l'offre et la demande existante, à travers un guichet unique.

La réponse tient aussi en partie dans la **construction de logements neufs** pour fidéliser les jeunes familles, mais aussi à des actions **thématiques** sur des publics ciblés (**jeunes, personnes âgées**) le territoire du Pays Nivernais Morvan permettant d'organiser une véritable stratégie avec les communes et communautés de communes.

En effet, beaucoup de communes n'ont pas de **plan local d'urbanisme ou de carte communale**. Elles n'ont que rarement des outils mobilisables, comme les **réserves foncières** par exemple.

Enfin, l'action de **communes isolées** n'aura pas l'impact recherché, notamment pour mettre **en relation l'offre et la demande** à travers des investisseurs publics ou privés, qui recherche un seuil minimal d'investissement.

Le Pays Nivernais Morvan est appelé à agir pour proposer **une méthode**, mettre en relation **l'offre et la demande**, et veiller à ce que des « **bonnes pratiques énergétiques** » préservent l'environnement, développent l'économie locale (filère bois), luttent contre le **changement climatique**, tout en répondant à l'enjeu essentiel du logement.

Concernant ce point, nous proposerons un plan ambitieux de sensibilisation aux énergies renouvelables, pour l'ensemble des habitants, des acteurs économiques : le « **passerport énergies renouvelables** ».

Nous proposons ainsi d'agir dans plusieurs directions :

Organiser l'information sur la réglementation, l'offre et la demande de logement

Afin de permettre aux habitants, nouveaux arrivants, mais aussi bailleurs, de bénéficier d'un **outil collectif permettant de se renseigner sur le droit immobilier et sur l'offre du marché**, nous accompagneront la **création d'un espace unique par canton sur l'offre et la demande de logement**.

Il sera situé pour l'essentiel dans les relais accueil des centres sociaux. Ils recenseront l'offre en provenance de ces trois grandes sources (social, communal, privé), et **accompagneront les personnes à la recherche de renseignements** (bailleurs, comme preneurs) sur le plan juridique.

Cette action se fera en lien **avec les comités locaux de l'habitat, la plate forme départementale d'information sur le logement** (Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général, Habitat et Développement 58).

Organiser à l'échelle du Pays Nivernais Morvan, des réponses ciblées sur certains publics

Nous mettrons en œuvre les préconisations de l'étude sur le développement **d'une offre « logement des jeunes » sur le Pays Nivernais Morvan**. Cela concernera en particulier l'identification des besoins en logement, très temporaires (moins de 6 mois souvent), pour les **jeunes en formation** sur les communes accueillant un organisme de formation (Château Chinon, Corbigny, St Saulge, St Honoré les Bains) **et pour les apprentis**, dans toutes les communes du Pays Nivernais Morvan.

Nous réfléchirons **à des propositions** pour aider les territoires à mobiliser les outils existants dans le cadre du **logement des personnes âgées**, en aidant par exemple à la mise en relation avec des investisseurs, à partir d'un cahier des charges.

Créer les conditions de la construction de logements neufs dans les communes rurales

Nous déclinerons et animerons un programme ambitieux et innovant « village avenir » à partir de 4 séries d'actions :

Nous inciterons les communes à maîtriser les réserves foncières constructibles par la définition de **plans locaux d'urbanisme ou de cartes communales**. :

Nous aiderons **à l'acquisition et la viabilisation de terrains et contractualiserons avec des partenaires privés ou publics**, investisseurs, dans le domaine de la construction neuve (locatif ou vente), et, le cas échéant, nous **contractualiserons pour la gestion locative** avec le SIRES 58 par exemple.

Les investisseurs retenus, sur la base d'un cahier des charges, utiliseront les matériaux et choix énergétiques du développement durable (bois énergie par exemple).

Faire le pari des énergies renouvelables, et en dynamisant la filière bois énergie

Il existe donc sur le pays un potentiel de **développement des énergies renouvelables** dû à la demande potentielle des particuliers et des collectivités, d'une part, et de **la matière première locale** (bois énergie...), d'autre part, dont la valorisation peut créer de **l'emploi local**.

Il est nécessaire d'informer de manière active en associant tous les partenaires. Il est d'abord nécessaire de pouvoir satisfaire un besoin **d'information et de simulation** avec une démarche professionnelle et des délais satisfaisants.

L'ensemble de ces actions répondra au principe de proximité, de création d'emploi d'accès pour tous et de développement durable.

Pour réaliser les objectifs et donc permettre l'installation de **plusieurs centaines de chaudières à énergie renouvelables** (particuliers, collectivités, entreprises et acteurs du tourisme), et la création de **plusieurs dizaines d'emplois sur 6 ans** (production, distribution, installation, maintenance) avec des énergies produites localement, il faudra développer des moyens d'ingénierie beaucoup plus importants qu'aujourd'hui.

Mettre en place d'outils d'information et de simulation et une action forte : le « passeport énergies renouvelables »

Au-delà de la coordination de l'information, de partenariat avec des relais locaux (intercommunalités) et de la mise au point d'outils de simulations rapides pour tous (particuliers notamment), nous proposons la mise en place d'une action phare, le « **passeport énergies renouvelables** », consistant en un diagnostic individuel de chaque installation de chauffage, proposé durant un temps limité avec une convention de territoire ou une organisation (habitants d'une commune ou d'une communauté de communes, professionnels d'une filière organisée...).

Ce « passeport » sera basé sur la méthode testée sur l'internet, en 2002 avec tous les cantons du Pays Nivernais Morvan.

Nous contribuerons ainsi à réaliser des objectifs **beaucoup plus ambitieux que les résultats actuels**, encore décevants, faute de moyens d'ingénierie suffisants. Une filière bois sera organisée (voir plus loin).

4° Le développement numérique des territoires

Il n'existe actuellement pas d'observatoire local en matière d'accès ou d'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Cependant les derniers chiffres de l'ORTEL (septembre 2005 pour la plupart) et d'Eurostats permettent d'obtenir quelques données statistiques sur les couvertures haut-débit et en téléphonie mobile.

La part de la population nivernaise couverte par une technologie haut-débit est désormais de 89,1%, un peu moins pour le Pays Nivernais Morvan.

De nombreuses communes du Pays Nivernais Morvan sont encore en zone blanche ou mal desservies par le haut-débit.

Aucune des 121 communes du Pays Nivernais Morvan ne possède plus d'un opérateur offrant des services haut-débit. Toutefois une expérimentation de courant porteur de ligne est menée sur le bourg de Lormes. Depuis fin novembre 2006, les habitants bénéficient d'un réseau CPL 4/5 Mb symétriques sur la plate forme de Lormes. Beaucoup de communes situées notamment dans le massif du Morvan restent non couvertes par la téléphonie mobile.

En matière de sensibilisation aux usages, la Mission Numérique du Pays Nivernais Morvan, équipe de 5 salariés basée à Lormes, travaille depuis 4 ans à :

- La sensibilisation aux usages des particuliers**, en relation avec les cyberbases des collègues situés sur le Pays Nivernais Morvan, sur la base d'une mission confiée par le Conseil Général
- La sensibilisation aux usages **des entreprises**, selon des modalités diverses
- L'aide à la décision** de collectivités, entreprises, associations pour des projets liés à l'informatique et à l'internet
- D'autres actions diverses liées à la maîtrise des **outils multimédia**.

Les résultats sont encourageants : **la « culture numérique » est en marche**. La route étant encore longue, nous proposons d'approfondir ce travail à travers un « plan de bataille » aux déclinaisons variées :

-**Les entreprises, PME et TPE**, avec la mise en œuvre du passeport pour l'économie numérique, la mission numérique ayant été sélectionnée par le Ministère pour mener le projet.

-Les **commerçants de proximité** avec une action très structurée, à options, des « premiers pas jusqu'à la vente en ligne.

-Les professionnels du tourisme, avec l'objectif de développer **l'e-tourisme**, qui représente déjà près de 35 % du chiffre d'affaire des réservations.

-L'organisation **de l'information électronique sur le Pays Nivernais Morvan**, à travers l'épanouissement d'un **futur site portail de territoire**, d'échanges, de services et de commerce en ligne

-L'aide aux collectivités locales pour la **dématérialisation des données** et des procédures

-La sensibilisation des **élèves aux usages de l'internet**, à travers la généralisation du Brevet Informatique et Internet **dans toutes les écoles** du Pays Nivernais Morvan.

Vers la « numérique attitude »

La Mission numérique du Pays Nivernais Morvan, créée en 2003, restera le pôle de **référence et d'effervescence numérique** du Pays Nivernais Morvan.

Ses actions seront dirigées vers **tous les publics** de manière à motiver les usages des nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès des particuliers et des professionnels

A terme, les habitants du Pays Nivernais Morvan devront s'approprier un maximum **d'usages numériques** créateurs de liens sociaux, économiques et culturels. Les entreprises développeront, adopteront l'économie numérique **en cultivant les atouts et en évitant les pièges**.

L'accueil d'entreprises « NTIC »

Comme nous l'avons déjà évoqué, nous travaillerons à l'accueil et à la mise en place de structures de type « centre de télé travail » en mettant en place les outils technologiques nécessaires.

Nous voulons, par cette action, répondre à la demande de public de type cadres supérieurs issus de grandes villes européennes, qui souhaitent travailler à distance depuis le Nivernais et le Morvan, et concilier **ainsi projet de vie et personnel**.

L'ensemble de ces actions, qui répond au cahier des charges posé par la région Bourgogne ne résume pas cependant le projet du Pays Nivernais Morvan.

Des stratégies d'initiative locale, les « vocations territoriales » doivent désormais être explicitées.

Elles doivent tout d'abord être étudiées à la lumière des priorités de l'Etat et du Conseil Général. Dans ce cadre, ont déjà été abordées :

Pour l'Etat :

- Les stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique
- Les actions d'adaptation des compétences professionnelles dans les zones en mutation économique
- Le développement numérique des territoires

Pour le Conseil Général :

- La mobilité, transport et déplacement
- L'économie et le tourisme
- Le numérique
- L'habitat et le logement

Un certain nombre de vocations territoriales, complémentaire de ces sujets doivent désormais être abordées.

LES VOCATIONS TERRITORIALES A LA LUMIERE DES PRIORITES DE L'ETAT ET DU CONSEIL GENERAL DE LA NIEVRE

Nous allons dans un premier temps aborder les vocations territoriales à la lumière des priorités encore non développées de nos partenaires, Etat et Conseil Général de la Nièvre.

Les sujets suivants seront ainsi traités :

Pour l'Etat conjointement avec le Conseil Général :

-L'adaptation des services au public

Pour l'Etat :

-L'intervention en faveur des filières agricoles, de pêche et forestières

-Les actions en faveur de la biodiversité

Pour le Conseil Général :

-L'action en faveur des nouveaux arrivants

Dans un second temps, nous développerons les vocations territoriales non identifiées dans les priorités des partenaires financiers, qui motivent une approche spécifique aux caractéristiques de notre territoire, et qui sont identifiées comme des priorités locales.

Il s'agira essentiellement :

-De l'action en faveur du sport

-D'une stratégie culturelle de territoire

-Du développement de l'économie sociale

-D'une politique de coopération

-Du développement de la communication

I° Priorités de l'Etat et du Conseil Général et vocations territoriales

L'adaptation des services au public et l'accompagnement des stratégies innovantes en matière de services à la personne :

La charte de développement durable, abordait ainsi cette question en 2002 : « *la notion de services publics doit être pensée dans une approche associant le maintien du service et la modernisation des outils* ».

Depuis 4 ans, nombreuses ont été les propositions et parfois les réussites dans ce domaine, comme c'est le cas **des relais accueil désormais labellisés « relais de service public »**. Cependant, face à des problèmes parfois traités avec un **certain manque de concertation**, il importe de **mieux associer le citoyen, l'utilisateur et de manière générale les territoires** à la définition des besoins de service public, car la modernisation doit pouvoir rimer avec **amélioration, accessibilité, proximité et qualité**.

L'attractivité du Pays Nivernais Morvan, mais aussi la **cohésion et l'égalité de traitement** entre les usagers sont à ce prix.

Le développement des relais accueil, labellisés relais de service public, les maisons de service public :

Par le développement du réseau des relais accueil, **labellisés relais de service public par l'Etat**, aux territoires de Château Chinon et Brinon sur Beuvron, et, le cas échéant sur Corbigny, nous disposerons, sur l'ensemble du Pays Nivernais Morvan, d'un centre de ressources et de mise en relation avec de nombreuses administrations.

Nous augmenterons le nombre de services rendus à la **mobilité, le logement**, les services de la **Préfecture, les administrations**.

Nous agirons pour rapprocher les services publics de l'utilisateur, en luttant contre leur éloignement ou contre le désengagement des services publics, en partant toujours des besoins de l'utilisateur.

Les relais accueil et relais de service public ne remplaceront donc en aucun cas le travail des administrations.

L'ensemble de ces missions aura besoin d'une coordination, dont la qualité et les résultats ont été au rendez vous depuis 3 ans. Il faudra poursuivre et ne pas ralentir l'effort, en mobilisant les moyens nécessaires.

Les maisons de service public, les contrats de service :

Par ailleurs, nous travaillerons à **l'aménagement des maisons de services publics et à la rédaction de contrats de services publics** si les intercommunalités en font la demande.

D'autres services à la personne :

Seront également soutenus l'action pour la **mobilité**, lutte contre l'illettrisme, accueil de jour des personnes âgées... sujets déjà abordés dans une autre partie de ce document.

II° Priorités de l'Etat et vocations territoriales

1° Interventions en faveur des filières agricoles, de pêche et forestières

« Développer durablement notre territoire **c'est concilier la préservation et la valorisation d'un cadre de vie exceptionnel** que la nature nous a donné.

Meilleure vitrine de notre mode de vie, de notre fonctionnement économique, notre campagne naturellement riche mérite toute notre attention, elle peut aussi être **la source de développements de nouvelles activités en liaison avec des technologies « propres »** »

Charte de développement durable du Pays Nivernais Morvan

Trois espaces naturels caractérisent le pays : le cœur du Morvan et ses forêts de feuillus et de résineux, la bordure et ses interpénétrations entre élevage et forêt, le centre nivernais au sens large, où la polyculture prend de l'ampleur. Trois espaces complémentaires **dont l'association est une force et qu'il faut préserver.**

En liaison avec le Parc Naturel du Morvan, porteur de la charte forestière, il nous faut agir pour une **valorisation locale de cette richesse** et à l'image positive qu'elle peut véhiculer.

En liaison avec nos partenaires du développement de l'agriculture (chambre d'agriculture, CERD, Parc du Morvan), nous devons favoriser **la transformation et la valeur ajoutée** qu'elle peut dégager, tout en stimulant l'installation de jeunes.

L'agriculture et la forêt sont deux thématiques majeures qu'il faut traiter avec force.

a) Des filières agricoles riches de valeurs ajoutées

Grâce au soutien apporté par le Pays Nivernais Morvan à la création de **nouvelles activités** (élevages d'escargots, jus de pomme, élevage de poulets fermiers, élevage de lapins de qualité, production de lait de jument, de plantes médicinales...), au démarrage de l'association « **Morvan terroir** », à la modernisation des **abattoirs de Corbigny** et des **marchés au cadran de Moulins Engilbert et de Corbigny**, nous pouvons désormais nous appuyer sur un tissu très dynamique et une stratégie de développement de la **valeur ajoutée**, et de la **commercialisation**.

Il faut **poursuivre l'effort**, sans opposer production de viande et de produits diversifiés, car chacun a besoin de l'autre. Cette démarche est encore fragile, et a besoin de s'enrichir, de se développer, d'être désormais plus ambitieuse. Il ne faut surtout pas négliger les aides **individuelles à l'installation**, souvent décisives, mais les accompagner pour qu'elles s'inscrivent ensuite dans un réseau collectif. Le Pays Nivernais Morvan aura alors pleinement joué son rôle.

Nous travaillerons donc dans plusieurs directions :

L'installation de jeunes, de nouvelles productions innovantes et l'aide à la diversification des exploitations.

Avec tous nos partenaires, nous déclinerons et animerons localement le **Programme Régional à l'Installation**, en travaillant sur les **dynamiques et les ressources locales** pour en tirer le meilleur parti.

Nous accompagnerons les **investissements spécifiquement liés au développement d'un nouveau marché**, d'un nouveau produit, à la transformation de produits et / ou à la commercialisation en circuit court.

Poursuivre les démarches d'actions collectives

Nous poursuivrons l'accompagnement, le développement et la modernisation **des équipements structurants des filières agricoles (marchés au cadran, abattoirs)**. Nous apporterons une aide aux **investissements collectifs qui contribuent à la promotion et à la commercialisation des productions locales** (soutien à l'association « Morvan Terroir », magasins de produits fermiers...).

Nous favoriserons l'investissement lié à l'acquisition de matériels qui permettent la **production d'énergies renouvelables**.

Nous accompagnerons les opérations de sensibilisation et de communication qui **contribuent au rapprochement entre agriculture, société et les partenaires, comme** cela a été le cas pour les opérations type « un jour à la ferme », le lien avec l'Italie, la promotion de l'utilisation des produits locaux auprès des établissements scolaires...

Développer les usages de l'informatique et de l'internet pour commercialiser en ligne

Avec la mission numérique et nos partenaires, nous aiderons les entreprises agricoles à s'approprier les nouvelles technologies, l'Internet. Nous coordonnerons, animerons et accompagnerons les initiatives innovantes et collectives en insistant sur deux points :

- La sensibilisation et de formation ciblées sur la filière agricole
- Les initiatives collectives de **promotion et de commercialisation** en ligne de produits et services locaux, de type « achat-ville.com ».

b) La forêt et le bois énergie, notre avenir

Longtemps, la **forêt a été socialement et économiquement subie** par notre territoire. Depuis plusieurs décennies, la **valeur ajoutée réelle s'enfuit**, ce qui laisse un goût amer aux habitants, élus, acteurs économiques qui travaillent au développement local.

Une **opportunité** nouvelle s'ouvre à condition de bien s'organiser ensemble, ce que le Pays Nivernais Morvan peut contribuer à faire, avec ses partenaires (Parc du Morvan, Fibre active, producteurs locaux) : la mise en place d'une **filière bois énergie**.

Celle-ci pourra s'appuyer sur quelques grandes actions

La sensibilisation, la stimulation, et le développement de la demande, à travers une action déjà décrite : le passeport « énergies renouvelables ». Celui sera complété d'un travail permanent d'observatoire et de mise en relation avec l'offre, permettant au tissu économique local de mieux s'adapter aux évolutions du marché.

Le développement des compétences des artisans :

Nous mettrons en place un parcours de **formation rapide** et de mise à niveau des professionnels (chauffagistes...) existants sur l'installation, la maintenance des énergies renouvelables, en particulier sur le bois énergie, et proposerons que des **formations** pour des **jeunes ou adultes en reconversion** puisse être proposées localement.

La connaissance précise de la ressource

Nous étudierons et travaillerons à la **valorisation de la ressource**, en essayant de tirer parti au mieux de l'existant, sans créer de tensions sur l'environnement.

L'aide à l'investissement dans le cadre de la création d'emploi et de stratégies collectives

Nous aiderons les entreprises et les actions collectives de mise en place de filières organisées, de production, transformation, de vente et de livraison sur le **granulé bois** (particuliers) ou sur le **bois plaquette** (collectivités) par exemple.

2° Actions en faveur de la biodiversité

La présence du Parc Naturel Régional du Morvan sur une partie significative du Pays Nivernais Morvan nous conduit à suggérer que celui-ci, chef de file, concentre l'essentiel des interventions.

Toutefois, nous proposons de soutenir, dans la mesure du possible, certaines actions exemplaires qui associent **développement économique ou touristique** (aménagement de sites remarquables par exemple, comme certaines forêts ou sites majeurs) et **mise en valeur de la biodiversité**.

Cela pourra être par exemple le cas de la forêt du Breuil, du site du Haut Folin, de zones humides...

III° Priorités du Conseil Général et vocations territoriales

L'action en faveur des nouveaux arrivants

Le thème de l'accueil des nouveaux arrivants a été esquissé. Il est particulièrement d'actualité à une période où **les migrations sont de plus en fortes (il y a plus de 1 000 familles néerlandaises permanentes dans le Morvan actuellement)**, et où l'attractivité de nos territoires dépend aussi de notre capacité à accueillir, à offrir des « avantages comparatifs » par rapport à d'autres régions.

L'arrivée de nouvelles populations et notamment d'actifs, offre de nouvelles opportunités de développement aux territoires ruraux lorsqu'elle est anticipée et intégrée dans les projets de territoire. L'enjeu pour un territoire rural comme le Pays Nivernais Morvan est double :

- Participer à la création d'une politique d'accueil et la faire connaître, sachant que de plus en plus de territoires ruraux s'engagent dans cette voie .
- Favoriser et accompagner l'installation : qu'elle soit économique et /ou qu'elle réponde à un besoin d'intégration socio-culturelle

L'accueil des nouvelles populations s'articule autour de plusieurs sujets de réflexions :

1. L'intégration sociale et culturelle des nouvelles populations
2. L'accueil et l'accompagnement des installations économiques
3. La promotion territoriale : quelle échelle d'intervention ?

Nous y répondrons à partir de deux axes de travail :

Animer un réseau de professionnels, recenser les offres et les opportunités

Ce sujet a déjà été traité dans la rubrique développement économique.

Des « **relais accueil économique** » seront mis en place **dans chaque canton**. Une démarche de recherche active, à partir des opportunités existantes, sera mise en place.

Favoriser l'intégration sociale et culturelle des nouveaux habitants

Le Pays Nivernais Morvan jouera le **rôle d'interface** entre les territoires de proximités (organisation de l'offre et lisibilité de l'offre, 1^{er} accueil), le Département de la Nièvre et le Parc du Morvan pour une politique de communication/ promotion exogène.

Nous aiderons à la réaliser **d'un livret d'accueil, en recherchant une complémentarité** sera recherchée entre les différentes structures (intercommunalité, Pays, Département, Parc). Ce document sera traduit en Anglais et néerlandais.

Nous développerons les **cours de français** mieux répartis sur le territoire, la **traduction** de documents de communication institutionnelle du Pays Nivernais Morvan à partir du site de l'association club du Morvan en Anglais et néerlandais, poursuivrons le travail engagé avec **Radio Morvan** sur l'intégration et l'échange culturel, et proposerons de créer des échanges culturels par le biais des pratiques artistiques en lien avec l'initiative menée par le Parc du Morvan dans le cadre du **schéma de massif**.

L'objectif est à la fois **d'être attractif**, reconnu comme territoire **d'excellence pour l'accueil**, mais aussi d'inscrire notre destin commun dans la durée, dans une **identité à redéfinir, mais partagée et assumée**.

L'ensemble de ces actions, inscrites comme priorités par les partenaires, ne saurait négliger les vocations territoriales, issues de réflexions, de propositions et de projets répondant effectivement à nos besoins : les vocations territoriales.

Celles-ci se déclinent principalement sur 5 sujets :

- L'action en faveur du sport*
- La stratégie culturelle de territoire*
- Le développement de l'économie sociale*
- La politique de coopération*
- Le développement de la communication*

V° Les vocations territoriales du Pays Nivernais Morvan

*« Le Nivernais Morvan a besoin pour se développer de se poser la question de ses **relations avec les autres territoires voisins** ou plus lointains en France, dans l'Europe de demain... Il est primordial d'orienter notre territoire vers l'extérieur, porteur d'échanges, d'enrichissement et de reconnaissance de nos qualités.*

Cela répond aussi à la volonté des habitants du Pays Nivernais Morvan de bénéficier d'une qualité de vie et de services modernes ...Énorme enjeu que celui de la proximité, de l'accès aux services, aux activités, à la formation et au savoir ...dans un territoire comme le nôtre...

***Développer un dynamisme** culturel, ouvrir de nouveaux espaces et modes de communication, proposer l'aide à domicile, l'accès aux soins, l'accès à un système éducatif ouvert et riche etc...quand les moyens font souvent défaut, cela suppose pour nous d'explorer, d'inventer la vie au quotidien, celle qu'attendent nos enfants. »*

Charte de développement durable du Pays Nivernais Morvan

Les vocations territoriales, spécifiques à notre territoire, portent à la fois sur l'échange, la vitalité culturelle, l'accès aux équipements fondamentaux (vie associative, sportive et culturelle).

Elles résument bien notre souhait collectif : vivre ensemble, développer des solidarités économiques et sociales, échanger avec l'extérieur pour en faire un enjeu de développement.

Celles-ci se déclinent principalement sur 5 sujets :

- L'action en faveur du sport*
- La stratégie culturelle de territoire*
- La politique de coopération*
- Le développement de la communication*
- Le développement de l'économie sociale*

1° L'accès pour tous à l'encadrement, la découverte du sport, l'accès aux équipements sportifs essentiels

L'accès au sport à longtermes été réduit sur les territoires à quelques activités comme la pratique du football ou du vélo.

Les équipements sportifs ont petit à petit été créés ou améliorés, à travers les salles polyvalentes par exemple.

L'offre sportive de proximité s'est donc enrichie, l'encadrement s'est amélioré, mais cet accès reste encore extrêmement fragile et à maint égard encore incertain :

-Les cantons de Châtillon en Bazois et de Brinon sur Beuvron n'ont toujours pas de lieu couvert d'activités sportives, ce qui handicape l'accès à la pratique de nombreuses

activités. Les enfants et les adultes de ces territoires doivent faire 30 mn de trajet pour avoir accès à une offre plus diversifiée, ce qui est très insatisfaisant.

-Les **autres intercommunalités du Pays Nivernais Morvan** ont des salles d'activités sportives **aux budgets d'entretien et de remise en état importants**, mal financés par les aides publiques.

-En ce qui concerne la **natation**, seuls deux bassins d'apprentissages couverts existent sur le Pays Nivernais Morvan à Château Chinon et à St Honoré les Bains, pour un total de 121 communes. Leur entretien, là encore, pose des problèmes financiers importants pour les communes concernées.

-Quant à l'**encadrement des activités**, il est soumis à des difficultés permanentes de mobilité du personnel, entraînant des surcoûts parfois rédhibitoires pour les activités en question.

-Les **déplacements pour les compétitions sont enfin très onéreux** pour les associations sportives, qui doivent souvent faire 1 à 2 heure de route aller retour le week end, que ce soit dans les sports « traditionnels » comme le football ou le handball, ou, pire encore, dans le cadre des sports plus émergents (judo, basket ball...).

Les valeurs éducatives et sociales du sport sont pourtant indispensables au développement du Pays Nivernais Morvan. Nous citerons entre autres :

- **L'épanouissement personnel** : le sport favorise le développement personnel à travers la pratique sportive collective ou individuelle
- **Le lien social** : les rencontres sportives sont marquées par des temps de rencontres et d'échanges entre les habitants
- **Un rôle éducatif** : notamment pour les plus jeunes, l'activité sportive participe à l'évolution de l'enfant
- **La valorisation d'une pratique** et / ou d'un territoire, notamment par le développement des événementiels, dont la présence sur le territoire du Pays est aujourd'hui importante.

C'est dans ce contexte que nous souhaitons agir dans trois directions :

Accompagner le développement des pratiques sportives

L'amélioration des conditions de la pratique sportive permettant une activité sportive équitablement répartie sur le territoire nécessite la **création et l'amélioration de lieux de pratiques sportifs structurants**, en particulier lorsqu'il n'y pas de gymnases rattachés aux collèges et soutenus par le Conseil Général.

On citera notamment les **bassins d'apprentissage de natation couverts** de Château Chinon et St Honoré les Bains, les **centres équestres** accueillant les jeunes du territoire, l'aménagement du **plateau multi sport** de Brinon sur Beuvron, l'aménagement d'un **gymnase polyvalent sur le canton de Châtillon en Bazois**. Une attention sera également portée sur les autres équipements, de type salle polyvalente intercommunale, dont **l'accès est déterminant pour la vie associative et sportive locale**.

Organiser et améliorer la découverte et la sensibilisation des plus jeunes aux pratiques sportives

Forte des expérimentations menées sur 3 territoires du Pays Nivernais Morvan (cantons de Lormes, Montsauche, Moulins Engilbert), la licence unique de sport pourra être développée sur tous les territoires intéressés.

Elle comportera **4 activités sportives dont une au moins se déroulant en milieu naturel et relevant des activités physiques de pleine nature**. Dans le cadre de la découverte il peut être proposé une activité inexistante sur le territoire.

Elle permettra le développement **d'une dynamique de travail entre les associations sportives** du territoire de proximité, **les écoles, et les associations** œuvrant dans le temps scolaire et extra scolaire.

Améliorer l'encadrement professionnel

Nous aiderons les disciplines sportives essentielles réparties sur le Pays Nivernais Morvan, à disposer **d'un meilleur encadrement professionnel**.

En lien avec la cellule « emplois partagés » de la mission locale du Pays Nivernais Morvan, nous étudierons la faisabilité d'une **organisation mutualisée de l'emploi sportif local**.

2° La stratégie culturelle de territoire

L'enjeu de la culture est déterminant **pour les habitants de nos territoires, les collectivités locales (communes, communautés de communes), les associations (centres sociaux) qui les représentent** : la culture peut être envisagée comme un élément d'enrichissement personnel, mais aussi un facteur d'échanges entre des personnes, des territoires.

C'est aussi un enjeu **économique**, dans la mesure où l'offre culturelle est un facteur d'attractivité, en particulier estivale : plus de 60 000 personnes viennent chaque été sur le Morvan pour la saison estivale.

C'est également un enjeu pour les **compagnies et artistes professionnels**, qui représentent plusieurs dizaines d'emplois sur le Pays Nivernais Morvan, et dont l'offre de proximité doit pouvoir s'adapter à la demande formulée par les collectivités et les habitants. C'est par exemple le cas pour le site de **l'Abbaye de Corbigny, la transverse pour les arts de la rue à Corbigny et le collectif d'artistes** qui s'est récemment constitué.

Enfin, l'enjeu portant sur la cohérence entre **artistique et le social** ne saurait être négligé : comment l'exigence artistique attendue par les financeurs (Etat, Région, Département) peut elle être compatible avec une action de lien social, de développement culturel local ?

Afin de contribuer à répondre à ces enjeux, nous travaillerons en étroite liaison et en interface avec nos partenaires locaux (communautés de communes, agence culturelle, abbaye de Corbigny), départementaux (maison de la culture de Nevers et de la Nièvre, conseil général, mission pour le développement des arts et de la culture, école de musique, de théâtre et de danse), les compagnies professionnelles, **à mieux organiser l'offre et la demande :**

offre de la maison de la culture de Nevers et la Nièvre, offre des artistes vivant sur le Pays Nivernais Morvan, offres non organisées dans un réseau, qui sont à mettre en relation avec la demande d'associations culturelles, de communes, d'intercommunalités, d'établissements culturels d'enseignement...

Nous ferons porter nos efforts sur :

L'appui aux projets culturels dans les territoires : l'intercommunalité, pôle de proximité d'un territoire d'appui

L'agence culturelle du Morvan sera missionnée, pour accompagner le territoire qui en fait la demande **pour la définition d'un projet culturel de territoire** : mise en réseau des acteurs locaux (communes, intercommunalité, associations, bassin pédagogique, établissements locaux d'enseignement, école d'enseignement artistique, lieux de pratiques..), aide à la recherche de financements, mise en relation avec le conseil général, définition d'un projet global.

Une aide à la diffusion sera proposée dans ce cadre, avec des critères à définir.

Dans le prolongement de la mission de l'agence culturelle, **nous mettrons en relation des programmeurs** (association, communauté de communes...) **et des équipes artistiques.**

Nous mutualiserons la réflexion par la mise en place d'un comité culture sur l'ensemble du Pays Nivernais Morvan : ce comité se réunira pour échanger, créer des liens et des solidarités.

L'ancrage durable des équipes artistiques

Le Pays Nivernais Morvan accueille de manière permanente plusieurs équipes artistiques. Au delà de leur mission de création et de diffusion, elles souhaitent poursuivre un travail d'échanges, de construction collectives sur les pratiques artistiques (théâtre, danse...) en direction des habitants du territoire et en particulier des jeunes. Cette énergie et ces compétences doivent être mieux reliées à l'attente des territoires et des populations.

Aussi, par un appel à projet portant sur 2 à 3 ans, nous aiderons les équipes artistiques vivant durablement sur le Pays Nivernais Morvan, ou ayant un projet durable de lien avec la population à développer **une action artistique** envers un public particulier : école, personnes âgées, jeunes, centre social, groupe d'agriculteurs dont l'essentiel part de l'identité du territoire (histoire, patrimoine...), ou de la vie quotidienne.

L'aide à la communication collective des initiatives culturelles

Afin d'aider les habitants à bien connaître l'offre, et, le cas échéant d'être stimulés pour accéder à l'offre artistique et culturelle, nous travaillerons à une meilleure communication collective, à partir des territoires, mais dans optique intercantonale à travers des supports de communication variés (presse, journal du Parc du Morvan, relais locaux culturels...).

Nous **stimulerons la demande** avec des outils innovants comme le passeport culturel à l'année, l'aide au transport dans un cadre collectif, les incitations diverses.

Aide à la mise en place d'outils de travail durables et de qualité

Nous poursuivrons les **travaux d'aménagement** initiés sur l'Abbaye de Corbigny et la transverse, espace des arts de la rue à Corbigny, lieux de pratique culturelle **soutenus par le Ministère de la Culture**, tout en accompagnant la démarche de **collectifs d'artistes**.

Nous développerons la réflexion sur **la mutualisation de l'emploi** entre les associations culturelles, compagnies professionnelles, collectivités.

Nous réfléchirons à la mutualisation du **matériel scénique, technique**, en complément ou en prolongement de l'offre de la maison de la culture, à travers une démarche collective.

3° La coopération, outil d'ouverture et d'échanges

Le Pays Nivernais Morvan, comme beaucoup de territoires, est confronté au défi du développement. Celui-ci passe par la prise de conscience de nos atouts, nos limites, et par l'invention de nouvelles formes de développement.

La coopération est un moyen d'ouverture et d'échanges, qui peut permettre d'explorer et d'agir, par la créativité, la réflexion suivie d'actions, parfois immédiates, parfois dans le moyen terme. Elle est souvent un facteur de développement dans des domaines divers comme les politiques éducatives, sociales, mais aussi économiques, environnementales.

Le Pays Nivernais Morvan, en jouant un rôle d'ensemblier, de mise en relation, d'appui méthodologique et financier, pourra aider les communes, ou communautés de communes à mettre en place des actions concrètes, qui se conçoivent plus facilement dans la proximité.

Afin de stimuler une à deux initiatives par an dans un cadre collectif, suivies d'actions de développement social, culturel, économique, environnemental, nous **mettrons en place** :

Un appel à projet portant sur l'accueil, la coopération, la réflexion et l'action solidaire

Il permettra à nos territoires, par des échanges solidaires et réciproques, de travailler avec des partenaires de pays extra européens, mais aussi villes, autres territoires ruraux pouvant être français ou européens.

L'action pourra se décliner sous plusieurs formes : **animation**, échanges par **internet**, montage de **vidéos**, et, le cas échéant, **accueil sur site chez l'habitant**, ou organisation de **voyages**. Les porteurs de ce projet doivent inscrire leur démarche avec des relais locaux (familles, acteurs économiques...).

Le développement de projets pédagogiques portant sur la solidarité internationale

Nous aiderons à l'organisation d'actions de **sensibilisations** sur la solidarité et la coopération internationale dans les **établissements scolaires** du Pays Nivernais Morvan (Lycées, collèges, écoles).

Nous mettrons au point un partenariat permettant aux établissements scolaires de travailler sur le sujet avec des partenaires qualifiés (ONG notamment), en **essayant d'articuler cette action avec le territoire de proximité** (commune par exemple).

4° -Communiquer et échanger ensemble, approfondir la participation citoyenne

« Nous pensons qu'il ne peut y avoir de développement vrai et durable sans chercher à y associer tous ceux qui peuvent y apporter leur concours.

Chacun peut et doit être acteur du projet commun. Chacun doit pouvoir en bénéficier soit directement, soit à travers les résultats globaux.

*Mieux relier les forces existantes et les acteurs du pays, développer, **amplifier une dynamique de réseau**, déjà sensible, entre les structures locales doit nous conduire vers un avenir qui nous ressemble.*

*Fédérer les gens d'ici, attirer les autres, nous devons révéler le meilleur de nous, assurer information et publicité autour des actions lancées et de valoriser les progrès réalisés. Une communication claire, l'apprentissage et l'utilisation de moyens modernes et accessibles pour chacun, permettront de défendre et de **promouvoir notre identité, nos talents.***

Savoir rendre compte de nos succès, de nos tentatives de nos efforts, être à l'écoute...est une façon d'avancer ensemble et de porter collectivement nos aspirations, nos idées, nos projets... »

Charte de développement du Pays Nivernais Morvan

A travers ces valeurs, nous visons une meilleure compréhension des actions de développement par les habitants du Pays Nivernais Morvan.

Notre objectif est autant de mieux communiquer sur la valeur ajoutée du Pays Nivernais Morvan, que de mieux communiquer ensemble sur la manière dont les territoires, les partenaires et le Pays Nivernais Morvan travaillent en réseau à la mise en œuvre des actions dans un souci de cohérence

Nous nous engageons donc sur deux points principaux :

Communiquer et échanger avec les habitants du Pays Nivernais Morvan avec la publication du journal de pays et la mise en place d' un site portail de pays :

Nous poursuivrons la diffusion du journal du Pays Nivernais Morvan, avec le souci d'une rédaction plus collégiale, avec les agents de développement et partenaires intéressés. La rédaction prendra en compte la manière dont les collectivités participent, à chaque niveau, à la mise en œuvre de projets de pays (exemple : la mobilité, à travers l'action départementale, la plate forme de pays, les relais de services publics, le transport à la demande).

Il sera également prévu un **guide des aides** pour les porteurs de projet.

Nous appuierons, avec la mission numérique, la **création d'extranet ou de sites locaux**, permettant de relayer cette méthode de discussion, d'échanges, entre des acteurs de proximité (communauté de communes par exemple). Cette méthode sera cohérente avec l'organisation de l'extranet.

Nous réfléchirons à la **création d'un site portail de pays, comme nous l'avons précisé à la rubrique sur les nouvelles technologies.**

Enfin, **le blog** du Pays Nivernais Morvan poursuivra sa mission d'échanges d'idées entre les habitants et le Pays.

Mettre en réseau les acteurs des territoires du Pays Nivernais Morvan, avec la création d'un bureau collectif virtuel

Un pays qui **fédère les initiatives**, agit en réseau à l'interface de partenaires nécessite **d'échanger souvent entre professionnels, élus, partenaires** : agents de développement, chambres consulaires, centres sociaux, organismes de formation, élus et techniciens du Parc du Morvan, Maires, membres du conseil de développement.

Contrairement à une logique de guichet, ou une administration traditionnelle, le pays, territoire de projet, **construira avec ses partenaires un travail en réseau** basé sur sa capacité à organiser les échanges, la bonne information.

L'objectif est donc de mieux communiquer ensemble, et donc de se doter d'outils appropriés pour répondre concrètement aux objectifs suivants : améliorer le service aux entreprises, l'accueil des porteurs de projet, échanger sur nos savoirs faire, mieux maîtriser les aides publiques, mieux connaître nos complémentarités, nos actions...

Pour répondre à ce besoin, nous poursuivrons nos **réunions d'échange**, utiliserons et rendrons **vivant l'extranet des territoires de Bourgogne** (note bureau collectif virtuel) et réfléchirons à la publication d'une lettre interne.

5° Développer l'économie sociale

L'économie sociale représente 17 % des emplois salariés (dont 14 % sur le plan associatif), soit environ 2 500 emplois sur le Pays Nivernais Morvan, et 10 % des organismes employeurs.

L'économie sociale se définit par plusieurs entrées :

-Par le statut : l'ensemble des activités répondant à des catégories juridiques particulières, en particulier dans la manière de gérer le capital : associations, entreprises d'insertion, sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP), sociétés coopératives à investissement collectif (SCIC)...

-Par la fonction : l'ensemble des activités qui ne rentrent pas dans le cadre l'économie de marché ouverte, et en particulier sur les actions financées avec des fonds publics (ex : le transport scolaire).

Nous souhaitons tracer des ponts entre l'économique et le social, en proposant trois grandes actions :

Agir pour l'insertion par l'activité économique

Il manque aujourd'hui un échelon et un maillage permettant d'accompagner la personne vers un emploi sur le marché, soit **par une étape supplémentaire** (entreprise d'insertion), soit par un accompagnement renforcé à la **création de micro entreprise**, soit par un travail **spécifique** avec les entreprises du Pays Nivernais Morvan.

Nous souhaitons donc répondre à cette attente en proposant la mise en œuvre d'une **étude action concernant le potentiel d'emploi d'insertion sur le Pays Nivernais Morvan**, en accompagnant mieux, avec l'UTAMS et les agents de développement, **les publics concernés par une démarche de création de micro entreprise**, en réfléchissant à la mise en place d'un **accompagnement particulier des entreprises du Pays Nivernais Morvan** pour l'accueil et **l'embauche de personnes en difficultés sociales**.

Agir pour répondre à des besoins collectifs

Sur le Pays Nivernais Morvan, les centres sociaux et les associations sont des **acteurs majeurs** du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Nous voulons travailler avec eux à **l'adaptation des services aux besoins**, en organisant une étude action portant sur la mutualisation des moyens entre centres sociaux du Pays Nivernais Morvan, et la **formalisation de réponses** aux nouveaux besoins de services à la personne.

Faire connaître et bien utiliser les possibilités offertes par l'économie sociale et solidaire

Sur le Pays Nivernais Morvan, **l'économie sociale et solidaire n'est pas suffisamment connue**. Son utilisation peut cependant permettre de résoudre un certain nombre de situations : SCIC, SCOP sont des sigles mal connus et complémentaires d'outils traditionnellement utilisés. L'économie sociale et solidaire est aussi une démarche assise sur la **qualité** (relations humaines, solidarités...)

Ces formules peuvent faciliter des projets de reprises d'activités existantes, ou amorcer la création d'activités nouvelles.

Nous faciliterons donc la diffusion de l'information dans les territoires, en partenariat avec les chambres consulaires, au plus près des territoires.

Nous aiderons enfin à la **communication et à l'organisation d'espaces permettant la rencontre entre producteurs et consommateurs** de produits locaux, axés sur une relation solidaire et durable (ex : paniers solidaires, jardins de cocagne...).

En conclusion,

Notre pays a besoin d'ambition, de développer les talents, d'organiser les forces vives et les initiatives.

Nous avons bien entendu besoin que les **moyens financiers nécessaires** à la réalisation de ce projet partagé nous **accompagnent dans la durée**, au-delà des contingences.

Nous avons bien sûr besoin pour cela de consolider le travail de **l'équipe d'animation** (3 salariés, voire un 4^{ème} si nécessaire), mais surtout **de travailler dans la durée et la cohérence avec nos partenaires**.

Nous souhaitons que cette note d'intention soit **l'objet de concrétisations**, qu'elle soit notre **feuille de route collective**, qu'elle soit améliorée et régulièrement revisitée, qu'elle nous engage pour les années 2007 à 2013 pour travailler ensemble avec **enthousiasme et détermination**.

« Pour que NOS ENFANTS SOIENT FIERS DE LEUR PAYS, aujourd'hui en disant « le Pays du Nivernais Morvan », nous désignons le mouvement que nous formons pour accomplir ce projet ensemble ».